

ENVIRONNEMENT

Saint-Lyphard se mobilise contre le frelon asiatique

La commune de Saint-Lyphard agit pour limiter la prolifération du frelon asiatique, une espèce invasive qui représente une menace importante pour la biodiversité, et en particulier pour les abeilles.

Publié le 11 mars 2026

Huit pièges installés sur la commune

Afin de contribuer à la régulation de cette espèce, **8 pièges ont été installés sur différents sites municipaux**.
L'objectif est de capturer les **reines fondatrices au printemps**, période clé durant laquelle elles cherchent à créer de nouveaux nids.

Cette action locale s'inscrit dans une **démarche coordonnée à l'échelle intercommunale**, pilotée par **CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo**, afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique sur l'ensemble du territoire.

Chacun peut agir

Les habitants peuvent également participer à cette lutte en installant des pièges chez eux, en respectant quelques bonnes pratiques afin de protéger les autres insectes.

Quel piège utiliser et quel appât ?

Les pièges doivent être sélectifs afin de limiter la capture d'autres insectes. Utilisez des pièges-nasses, équipés d'un cône d'entrée et d'une séparation entre l'appât et la zone de capture.

Voici quelques exemples de pièges homologués que l'Agglo vous recommande :

- ROBIDA un piège fabriqué dans un ESAT en Mayenne : contact@association-robida.fr
- VeluTrap de Beevital
- Osaka Sélect type Japonais

Un bon appât se compose de 1/3 de bière, 1/3 de vin rouge et 1/3 de sirop de fruits rouges, à renouveler tous les 8 à 10 jours. (si le temps est chaud, vous pouvez le renouveler tous les 3-4 jours)

Où installer les pièges ?

Les pièges peuvent être installés :

- dans les **jardins**
- près des **arbres fruitiers**
- à proximité des **haies ou des zones fleuries**
- près des **potagers ou ruchers**

Il est conseillé de placer le piège **à environ 1,5 à 2 mètres de hauteur**, dans un endroit calme et ensoleillé.

À quelle période ?

Le piégeage est particulièrement efficace **entre février et mai**, période durant laquelle les **reines fondatrices** sortent d'hibernation pour créer de nouvelles colonies.

En capturant ces reines à ce moment-là, il est possible de **réduire fortement le nombre de nids présents durant l'été**.

Signaler un nid

Si vous repérez un **nid de frelons asiatiques**, il est important **de ne pas intervenir vous-même**. Le signalement doit être effectué auprès de la Mairie au 02 40 91 41 08.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08